

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 23 MAI

Politique dépurative

Des conseillers municipaux d'une commune, qui sont libres penseurs et quelque chose de plus, organisent un scandale dans l'église de la commune : ils troublent la cérémonie, insultent le prédicateur et assomment les fidèles.

L'autorité les traduit en police correctionnelle, non sans peine. Il a fallu que le scandale fût énorme, les violences extraordinaires et qu'il y eût des personnes blessées grièvement.

Le tribunal a condamné quatre de ces conseillers à quinze jours de prison, un à deux mois, les deux autres à trois mois.

Mais il s'est empressé de leur accorder le bénéfice de la loi Béranger, sauf à un dont le rôle a été ignoble.

Cet organisateur du scandale jouait un double rôle. excitant d'un côté ses camarades et de l'autre protestant devant le curé contre ces évergumènes.

Mais la sévérité relative dont le tribunal a usé à son égard ne saurait justifier son indulgence à l'égard de ses complices.

La Cour de Douai a été beaucoup plus sévère pour les étudiants de Lille, qui avaient fait une manifestation devant le « Progrès du Nord », que le tribunal de Paris pour les anarchistes.

Si l'on avait révoqué les gredins qui administrent Saint-Denis, et qui ont expulsé des locaux communaux les deux commissaires de police, il est probable que les juges se seraient montrés moins aimables.

Le gouvernement n'ose pas toucher à ces tyranniques socialistes dont il croit avoir besoin à l'époque des élections.

Ce pauvre gouvernement se sent tellement trembler sur ses bases pourries, qu'il ne sait plus ni à qui ni à quoi se raccrocher.

M. Andrieux, qui lui avait promis quelques pétales dans les jambes, vient encore de lui planter une épine dans le talon, avec cette affaire des docks de Marseille. Il est probable qu'il ne s'en tiendra pas là.

Chaque jour va-t-il nous apporter son contingent de scandales ?

Un décret de la Convention obligeait les mandataires du peuple, sous les peines les plus sévères, à faire état de leur fortune. C'est en s'inspirant de cette disposition, qui n'a pas été abrogée, que M. Lebatteux, de Rouen, a déposé à la Chambre une pétition demandant qu'une commission extra-parlementaire soit chargée de rechercher la fortune de certains députés, qui se seraient enrichis depuis leur élection.

Si semblable commission était nommée et voulait fonctionner sérieusement, si tous les députés sortants et sortis depuis une quinzaine d'années étaient obligés de venir s'expliquer sur leur changement de fortune, combien s'en reviendraient les mains nettes de cette comparaison devant un tribunal décidé à les éprouver consciencieusement ?

Ce tribunal pourrait être institué, il le de-

vrait même ; mais ceux qui sont en ce moment au pouvoir ne connaissent que les règlements qui leur permettent de se goberger eux et leurs amis aux frais des contribuables, et même aux dépens des pauvres, comme les bons conseillers municipaux de Paris, sous le prétexte fallacieux d'inspection de l'assistance publique.

Il est temps d'adopter un système dépuratif à l'égard de ces gens plus intéressés qu'intéressants.

J. D.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mai 1893

M. Labussière lit son rapport tendant à accorder l'autorisation de poursuites contre M. Baudin.

M. Dupuy demande la discussion immédiate, parce que le ministre de la justice doit être absent la semaine prochaine.

M. Chiché. — Pour chercher Arton. (Rires.)

M. de Baudry d'Asson. — « Et Cornélius Herz.

M. Dupuy. — M. de Baudry d'Asson ferait mieux de s'occuper de ses affaires !

M. de Baudry d'Asson répond : « Je vous somme de me dire pourquoi ; vous êtes un imposteur et un lâche ! »

Le président le rappelle à l'ordre.

M. de Cassagnac reproche à M. Dupuy d'avoir insulté un député, et au président d'avoir frappé d'une peine celui qui n'a fait que répondre à une insulte.

M. Dumay prend la parole contre les poursuites.

M. Jaurès s'étend sur l'interruption du flagrant délit, que le ministère explique par le désir de laisser MM. Dumay et Baudin développer leur interpellation.

La demande de poursuites était subordonnée au résultat de cette interpellation ; si Baudin est poursuivi, ce n'est pas pour avoir donné des coups, mais pour s'être plaint d'en avoir reçu.

M. de Bernis déclare qu'il s'abstiendra.

L'opposition n'a à prendre parti ni pour les anciens révolutionnaires devenus le gouvernement d'aujourd'hui, ni pour les révolutionnaires d'aujourd'hui qui sont peut-être le gouvernement de demain.

276 voix contre 194 autorisent les poursuites ; la Droite s'est abstenue.

M. de Baudry d'Asson, incidemment insulté par le président du Conseil, somme celui-ci d'avoir à faire des excuses publiques ou d'expliquer ses insinuations, faute de quoi il serait obligé de le traiter de menteur et de calomniateur.

M. Dupuy refuse de répondre à des sommations, il a cru que l'interruption de M. de Baudry d'Asson contenait à son adresse des injures.

La Chambre hue les pénibles explications du son, ministre.

Après la séance, les huissiers et les députés du centre entourent le banc ministériel, comme pour protéger M. Dupuy de M. de Baudry d'Asson qui sort.

Le ministre, au lieu de sortir par la salle de la Paix, quitte le Palais-Bourbon d'un autre côté.

M. Baudin, arrivant dans la salle de la Paix, est accueilli par quelques révolutionnaires.

L'un d'eux, le citoyen Degay, crie : *Vive la Commune !* Ce cri reste sans aucun écho.

La prochaine séance aura lieu jeudi prochain.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis samedi à l'Élysée.

M. Carnot a signé le décret réglant la perception sur les opérations de bourse.

M. Viette a demandé aux Compagnies de chemins de fer l'abaissement temporaire des tarifs pour les matières alimentaires destinées au bétail. M. Develle fera l'intérim du ministère de la justice pendant l'absence de M. Guérin qui va à Tunis pour inaugurer le port.

LE GÉNÉRAL DODDS

M. Carnot a reçu samedi le général Dodds, avec lequel il s'est entretenu pendant trois quarts d'heure.

L'EX-PRÉSIDENT FLOQUET

M. Floquet déclare qu'il se présentera à Paris et non dans l'Yonne.

UNE GRAVE QUESTION

M. de Baudry-d'Asson a prévenu le ministre de la guerre qu'il lui adressera une question au sujet d'un jeune homme appelé à faire 28 jours, et qui aurait succombé faute de soins.

De plus, les infirmiers se seraient refusés à appeler l'aumônier réclamé par le moribond.

M. de Baudry-d'Asson portera le fait à la tribune, samedi prochain, si le ministre a reçu les renseignements, pour répondre à l'honorable député de la Vendée.

LA BOURSE DES VALEURS

C'est cette semaine que le ministre des finances constituera la commission extra-parlementaire, chargée d'élaborer le projet organique sur le fonctionnement de la Bourse des valeurs.

LA LIBERTÉ DE LA CHAIRE

Le tribunal de Saint-Palais (Basses-Pyrénées) vient de juger l'affaire correctionnelle intentée au R. P. Pierre Damien Lapeyre, pour un sermon prononcé le 17 janvier à Esteremcuby. Le prédicateur bénédictin était accusé d'avoir critiqué les actes du gouvernement en ce qui concerne les lois scolaires. Il y avait deux témoins à charge : un cantonnier, qui n'a rien dit, et un instituteur qui a parlé de tout, excepté du chef d'accusation. Celui-ci du reste a la spécialité de chercher toutes les occasions de nuire aux prêtres de la religion.

Après une éloquente plaidoirie de M^e Canitrot, le tribunal a déclaré qu'aucun délit prévu par la loi ne ressortait des paroles du P. Damien et a prononcé son acquittement. Encore un petit complot déjoué, messieurs les sectaires !

EN ITALIE

La Chambre italienne a refusé de voter le budget de la justice. C'est à la suite de cet incident parlementaire que le ministre Giolitti a donné sa démission.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 22 mai 1893.

Notre marché ayant conservé une fermeté remarquable pendant toute la durée de la crise anglaise, il était à prévoir qu'il en saluerait la fin par une hausse générale. C'est en effet ce qui s'est produit dans les dernières séances de la semaine. Toute la cote a progressé, même les valeurs les plus discutables.

Le 3 0/0 s'arrête à 97.35. Le 4 1/2 finit à 105.90.

D'un samedi à l'autre, l'Italien s'est avancé de 92.30 à 92.35. Le mouvement contraire aurait été plus explicable ; mais les syndicats allemands travaillent l'Italien et nous constatons avec regret que les porteurs de rente italienne font leur jeu en persistant à garder une valeur qui leur réserve, pour un avenir prochain, de cruelles déceptions.

Les achats pour compte de la spéculation française et espagnole ont poussé l'Extérieure à 65 25/32. Cette reprise est d'autant moins justifiée que le change en Espagne s'est élevé depuis 8 jours de 46.25 à 47.40 0/0.

Le Portugais s'est avancé à 22 11/16. Le projet de loi portant règlement de la dette extérieure a été voté par la Chambre des pairs, mais, ainsi qu'il résulte d'une protestation émanant de l'association française des porteurs de fonds étrangers, cet arrangement n'est pas accepté par les représentants des créanciers du Portugal.

Le marché des Sociétés de crédit paraît mieux disposé et les affaires se raniment. La Banque de France fait 3,935.

Le Crédit Foncier est en hausse à 965. Les obligations foncières et communales sont demandées ; il serait difficile de trouver des valeurs mieux garanties.

Le Comptoir National d'Escompte est bien tenu à 488. Il résulte du bilan du 30 avril que les comptes de chèques, en accroissement de plus de 3 millions, atteignent 445,526,000 fr.

Le Crédit Lyonnais est recherché à 762 et 763. Les affaires qu'il a eu en préparation assurent le maintien de son dividende à 30 fr.

La Société Générale a peu varié à 470. D'après son dernier bilan, les opérations sociales se maintiennent au même niveau malgré le calme des affaires.

L'action des Immeubles de France est bien tenue à 497.50 et doit monter d'ici l'échéance du coupon de juillet. Les obligations 3 0/0 sont demandées à 387, les 4 0/0 à 470.50.

La société La Calédonie a signé le 7 mars dernier avec deux importantes compagnies anglaises une police par laquelle celles-ci ont garanti pendant 20 ans aux 25,000 actions de la Société un revenu minimum de 5 0/0 payable 12.50 le 1^{er} janvier et 12.50 le 1^{er} juillet de chaque année.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur se négocie à 375 fr.

Les obligations des Chemins Economiques sont à 414.

CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 23 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 18°
Ce matin, à 8 h.		+ 13°
Midi.	755 ^u / _m	+ 20°
Hausse	5 ^u / _m	
Baisse	» ^u / _m	
Température minima de la nuit		+ 8°

RÉGATES DE SAUMUR

Malgré le mauvais temps, les régates n'ont pas manqué d'entrain et le public saumurois s'est empressé de se rendre sur le lieu de la joute, où il a eu la satisfaction d'assister au triomphe de ses champions.

Voici le résultat des différentes courses :

Yoles-gig à deux rameurs

1^{er}, *Minuscule*, S. N. de Saumur ; 2^e, *Etoilee*, S. N. d'Orléans ; 3^e, *Attendez-moi donc*, R.-C. de Tours.

Périssoires

1^{er}, X. M. Spary, S. N. d'Orléans ; 2^e, *La Gobie*, S. N. de Saumur ; 3^e, *Pingouin*, S. N. de Tours.

Le canotier qui montait cette dernière embarcation a pris un bain sans conséquence, en voulant éviter *La Gobie*.

Yoles-gig à quatre avirons

1^{er}, *Atôme*, S. N. de Saumur ; 2^e, *Etoilee*, S. N. d'Orléans ; 3^e, *Attendez-moi donc*, R. C. de Tours ; 4^e, *Salambô*, S. N. de Tours.

Skiffs à un rameur

1^{er}, M. Morel ; 2^e, M. Delamarre ; 3^e, M. Destre, tous trois de Saumur.

La municipalité était tout bonnement représentée par son second adjoint, M. Bonneau.

Quant à la Musique municipale, elle a prêté à cette fête le brillant concours de son absence. La subvention que lui accorde la ville ayant été simplement triplée, elle ne pouvait pas mieux prouver son zèle qu'en choisissant ce jour pour s'offrir une petite ballade sur la ravissante plage de Royan.

Solde des comptes du Bal de Bienfaisance

Le reliquat des recettes du Bal de bienfaisance donné au profit des pauvres, le 11 mars dernier, s'élevant à 113 francs, a été versé entre les mains de M. Lavalette, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour être effectué au Bureau de charité de cette commune.

Le comité d'organisation n'a pas oublié l'accueil bienveillant et les dons charitables de MM. les négociants de Saint-Florent, à l'occasion de cette fête de charité.

La taxe de la viande

Un mouvement de protestation très vif se produit dans un grand nombre de villes contre le maintien du prix élevé de la viande, alors que le bétail, par suite de la sécheresse, est cédé à vil prix par la culture.

Dans certaines localités, des associations essayent de se constituer pour se débarrasser des intermédiaires. Ailleurs, les municipalités se proposent d'établir une taxe.

Notre municipalité se distingue par son silence habituel.

La Fête des Rosiers

Beaucoup de monde et un temps splendide. On voit que ce ravissant pays n'a pas à regretter l'appel qu'il adressait aux amateurs de villégiature. Ceux-ci n'ont rien de plus à regretter, car l'attrayant programme des fêtes offertes par la municipalité a été ponctuellement exécuté. Ajoutons que cette dernière s'était multipliée pour faire le meilleur accueil à ses invités et qu'elle y a réussi.

De nombreux tireurs se font remarquer par leur adresse, en attendant que nos équipes aient encore l'occasion de se distinguer.

Les régates, auxquelles concouraient les mêmes sociétés que la veille, à Saumur, n'ont pas été moins belles, et plusieurs courses ont été conduites d'une façon qui a beaucoup intéressé l'assistance et particulièrement les connaisseurs.

Nous donnerons demain le résultat de ces courses.

Parmi les divertissements et jeux organisés pour la circonstance, la course à ânes, bien menée par les jockeys de ces entêtés animaux, a été la note gaie de la soirée, et on peut dire qu'elle a provoqué une gaieté folle.

L'excellente musique, l'*Harmonie Saumuroise*, est venue prêter son concours et ajouter aux charmes de cette fête.

Enfin, une fête de nuit avec feu d'artifice a brillamment terminé la journée.

Une capture

Dimanche, trois individus appartenant à cette catégorie de gens sans aveu, que l'on voit rôder en permanence à l'entour de la poste, du théâtre et sur les ponts, se rendaient à l'assemblée d'Allonnes, probablement dans toute autre intention que d'y faire quelque chose de bien.

Chemin faisant, arrivés au lieu dit Fleuret, ils aperçurent, au milieu d'un jardin, une maison qui leur parut inhabitée. L'un d'eux, dont les espadrilles pompaient l'eau de la route, proposa une excursion dans cette demeure où, à défaut de richesses, ils trouveraient peut-être des chaussures ou autres objets de première utilité.

Ils y pénétrèrent donc ; mais, ayant été vus par des voisins, ceux-ci s'empressèrent de prévenir le propriétaire, un sieur Thibault, cultivateur à la Levée-Neuve, en Saint-Lambert. Ce dernier accourut avec quelques amis et réussit à s'emparer d'un des malfaiteurs, le nommé Faure, âgé de 20 ans, qu'il maintint, pendant qu'on allait chercher les gendarmes de Saumur.

Les deux autres furent poursuivis jusqu'à l'Asnière, mais, à cet endroit, ils se jetèrent dans l'Authion, qu'ils traversèrent à la nage et force fut de les laisser courir.

Faure a été mis en état d'arrestation sous prévention de vol et en même temps de vagabondage, car il n'a pas de domicile et ne peut justifier d'aucun travail récent, si même il a jamais travaillé. Il est de plus orné d'un casier judiciaire.

On a trouvé sur lui un sifflet qui devait lui servir de signal avec ses complices.

Ils ont seulement dérobé un reste de vin et quelques fraises dans le jardin.

Vol à Montreuil-Bellay

Dimanche, M^{me} veuve Leroy est allée se plaindre à la gendarmerie de Montreuil-Bellay qu'on lui avait dérobé environ 35 litres de vin et 200 bouteilles de vin bouché. L'individu sur qui elle a fait porter ses soupçons nie énergiquement.

Course de vélocipèdes à Doué

1^{er} prix, Chauvière, de Thouarcé. — 2^e, Henri Parchard, de Martigné-Briand. — 3^e, Emée Davy, de Martigné-Briand.

Parcours : 5 kilomètres.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY

GRAND FESTIVAL de Musiques d'Harmonies et de Fanfares

Organisé par la Musique Municipale, sous les auspices de la Municipalité

DIMANCHE 28 MAI 1893

A une heure, Réception des musiques à la gare et Défilé.

A 2 heures, Répétition des morceaux d'ensemble.

De 3 à 5 heures, Jeux divers sur le Mail.

De 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2, Concert par toutes les Musiques.

Illumination à Gioino.

FEU D'ARTIFICE

Le Président de la Musique, Le Maire,
H. LUCAS G. DE GRANDMAISON.

Naufrage en Loire

Samedi, un bateau de marinier remontait la Loire à Saint-Mathurin, quand, près du pont de cette localité, les hommes qui se trouvaient à bord voulurent descendre le mât pour passer sous le pont. Le vent, qui soufflait de l'ouest, était si violent que le bateau, poussé très vite, heurta contre le pont ; le mât fut brisé et en tombant défonça le bateau, qui coula. L'équipage à réussi à se sauver à la nage jusqu'à terre.

L'incident du V. C. A. à Angers

A la suite des incidents que nous avons relatés, une circulaire a été adressée à la presse régionale et parisienne par la presse angevine, invitant nos confrères à vouloir bien fermer leurs colonnes au Véloce-Club Angevin.

Cette société, qui ne dédaigne point les secours de la publicité, notamment quand elle demande des subventions et vient encombrer

les promenades publiques, au point d'empêcher les habitants d'entrer chez eux et d'en sortir, devrait comprendre que, quand on ne veut se laisser encombrer par les journalistes, on ne vient pas encombrer leurs colonnes.

Inutile de dire que nous appuyons énergiquement nos confrères dans cette occasion.

Accidents à Trélazé

Jeudi, un charpentier, Cornuau, retirait des tuyaux d'une pompe, dans un puits, à la Grand'Maison, avec deux autres ouvriers.

Cornuau descendait, quand, arrivé à la première plate-forme, il voulut passer sur la seconde échelle, l'échafaudage se rompit et le malheureux fut précipité dans le vide.

Le corps rencontra la cinquième plate-forme, à plus de trente mètres de la première.

Ses compagnons descendirent lui porter secours, mais il avait cessé de vivre.

Il portait au crâne une horrible blessure.

Le lendemain, au même endroit, un charretier, nommé Guégan, arrivait à la carrière, quand son cheval prit peur et s'emballa.

Le véhicule rencontra une pierre de forte taille, et l'essieu se rompit.

La charrette fut encore trainée une vingtaine de mètres, n'ayant plus qu'une roue. Guégan perdit l'équilibre et tomba. Il fut malheureusement pris entre la charrette et le sol, et, quand on le releva, on constata deux larges blessures à l'abdomen.

Il a été transporté à l'hôpital, dans un état désespéré.

Les grèves à Nantes

Les vanniers ont cessé le travail ; les patrons sont prêts à faire droit à leurs réclamations.

Celle des menuisiers reste stationnaire.

Des ouvriers cordiers, rien de nouveau : la grève continue à Nantes et à Paimbœuf.

Nécrologie

Nous apprenons le décès de M. Franchet, rédacteur au *Messager d'Indre-et-Loire*.

Notre confrère était depuis quelques mois malade, et on ne conservait plus aucun espoir.

Sa fin chrétienne peut être considérée comme une récompense accordée par la Providence aux efforts qu'il a faits dans la presse catholique pour la défense de la vérité.

— La *Touraine républicaine* annonce la mort de M^{me} Drouin, mère de M. le Préfet d'Indre-et-Loire.

Contravention postale

En juillet 1892, un propriétaire, retenu chez lui par la maladie, ne put se présenter au bureau de poste pour y déposer une lettre contenant 400 fr. Il apposa sur l'enveloppe les timbres exigés par le chargement et recommanda à un de ses serviteurs de la déposer au bureau, conformément aux règlements.

Ce dernier, qui avait plusieurs lettres à jeter à la boîte, les y jeta toutes, sans penser à la lettre chargée.

L'administration des postes intercepta la lettre et dressa procès-verbal.

Le propriétaire, par l'organe de M^e Grivart, devant le tribunal civil de Rennes, invoqua sa bonne foi et fit ressortir l'impossibilité matérielle où il se trouvait à cette date de se présenter au bureau de poste.

Il y a eu une faute, il est vrai, mais à son insu.

Mais la bonne foi n'est pas admise en matière de fraude postale.

Et le tribunal a condamné le propriétaire à 50 fr. d'amende et aux frais.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Session de mai

Affaire Vaslin. — VOLS QUALIFIÉS

Le 25 mars dernier, le domestique de M. Coiffard, procureur de la République à Cholet, remarquait en se levant que les appartements qui, la veille, avaient été fermés, se trouvaient ouverts et constata qu'un malfaiteur s'était, pendant la nuit, introduit en escaladant un mur de plus de deux mètres qui clôture le jardin et en brisant un carreau d'une porte par laquelle on entre dans un

appartement et, de là, dans la maison. Les tiroirs de la salle à manger qui contenaient de l'argenterie étaient ouverts, mais il ne manquait rien, il avait été seulement enlevé une cave à liqueurs.

Dans le salon rien n'avait été remué, mais, dans le cabinet de travail de M. Coiffard, un secrétaire avait été fouillé.

Un nécessaire de toilette et une pièce de deux francs fausse qui étaient sur la cheminée avaient été pris. Enfin, dans un logement situé dans un jardin, manquaient une paire de souliers en toile et deux outils de menuisier.

C'est à l'aide de ces chaussures que le visiteur put visiter tous les appartements sans être entendu ; ils ont en effet une semelle de caoutchouc.

M. Coiffard entendit néanmoins un bruit qui lui sembla produit par l'ouverture d'une porte, mais ce bruit ne s'étant pas renouvelé, il crut s'être trompé.

Les soupçons de M. Coiffard se portèrent sur un jeune homme que, en décembre, il avait, par charité, occupé chez lui. Vaslin fut arrêté porteur des souliers volés et de la trousse de toilette.

Il avait pensé que la cave à liqueurs était une cassette renfermant des valeurs et de l'argenterie et fut très désappointé lorsqu'il réussit à l'ouvrir.

Les renseignements les plus défavorables sont donnés sur le compte de Vaslin. En conséquence, le nommé Théodore-Louis-Marie Vaslin, âgé de 18 ans, est accusé d'avoir soustrait frauduleusement divers objets mobiliers au préjudice de M. Coiffard, et ce : 1^o la nuit ; 2^o dans une maison habitée ; 3^o avec escalade dans un enclos ; 4^o avec effractions extérieures dans un édifice.

M^e Cournot, avocat général, demande une condamnation sévère contre Vaslin, qui avait depuis longtemps l'idée de voler M. Coiffard.

M^e Morry dans une spirituelle plaidoirie, demande l'indulgence des jurés.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

La Cour condamne Vaslin à cinq ans de travaux forcés.

L'ASSASSINAT DE CIZAY-LA-MADELEINE

Affaire Graveleau

Pierre-Aimé Graveleau, âgé de 30 ans, né à Souzay, arrondissement de Bressuire, cultivateur à Cizay, est prévenu d'assassinat dans les circonstances suivantes :

Delogeau, beau-père de Graveleau, habitait Cizay-la-Madeleine, où il possédait environ vingt hectares de terre. Le 13 septembre dernier, au soir, il était sorti dans la cour de sa ferme ; il s'y trouvait depuis quelques instants, lorsque sa domestique l'entendit pousser un cri de détresse, suivi du bruit causé par la chute d'un corps dans un puits.

Elle accourut et vit un homme en manches de chemises qui s'enfuyait, alors elle donna l'alarme dans la ferme.

On reconnut que Delogeau avait été précipité dans le puits ; son chapeau ensanglanté, au fond duquel adhérait encore un morceau de cuir chevelu, était auprès du puits ; tout autour, le sol était maculé de sang. Delogeau fut retiré de l'eau, mais il était mort ; ses vêtements furent visités et l'on constata que son portefeuille avait disparu. Le meurtrier était entré par le jardin dont il avait escaladé le mur ; il s'était alors trouvé devant la porte d'une grange qui ouvre sur le jardin. Cette porte était fermée, mais pour l'ouvrir il avait suffi de faire tomber la pièce de bois appuyée sur elle à l'intérieur.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur Graveleau, gendre de Delogeau ; cet individu était pour son beau-père, comme pour tous d'ailleurs, un sujet d'effroi. Delogeau avait dû prendre des précautions spéciales pour mettre fin aux vols de son gendre, et celui-ci en avait éprouvé un vif ressentiment et manifesta l'intention de se débarrasser de son beau-père : le crime n'avait pu être commis que par une personne connaissant les lieux et les habitudes de la victime. Enfin, la situation de Graveleau était embarrassée, ses créanciers lui avaient

créé des besoins immédiats d'argent, auxquels la succession de son beau-père devait satisfaire.

Graveleau a été arrêté.

Il a nié tout et pour se justifier il a prétendu qu'il était chez les époux Gibouin à l'heure où le meurtre a été commis : or, l'instruction a démontré que cette allégation était mensongère et que Graveleau n'a dû arriver chez les époux Gibouin, au plus tôt, qu'après dix heures du soir.

Enfin, un fait grave achève de démontrer la culpabilité de Graveleau. Le porte-monnaie de Delogeau avait disparu au moment du crime ; or, la femme Graveleau dit que son mari lui avait déclaré qu'il avait ce porte-monnaie dans sa poche, et que, pensant que cet objet pourrait le perdre s'il était trouvé en sa possession, il l'avait caché sous un oreiller du lit du vieillard, de façon à faire croire que ce dernier l'avait lui-même caché en cet endroit avant de sortir.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur le compte de l'accusé.

Dans son réquisitoire, M. Cournot déclare qu'il est parfaitement convaincu de la responsabilité de l'inculpé, homme violent, paresseux et ivrogne.

La femme Perrière a dévoilé ses menaces vis-à-vis de son beau-père, qu'il volait continuellement.

La femme Graveleau, elle-même, n'a-t-elle pas dépeint Graveleau comme un homme dangereux à tous points de vue ?

Delogeau n'avait pas un ennemi dans le pays. Il possédait une certaine aisance, tandis que Graveleau était dans une situation très obérée.

Graveleau avait bien prémédité son coup.

L'assassin connaissait les lieux du crime. Il ne peut donc être que Graveleau qui, le soir du crime, ne peut donner l'emploi de son temps.

Il termine en réclamant un verdict sans pitié.

M^r Boisson, du barreau de Saumur, présente avec talent la défense de Graveleau.

Il combat les dépositions des témoins. Aucun de ceux-ci n'a pu affirmer à quelle heure il a vu Graveleau se diriger sur Montfort.

Il insiste particulièrement sur les dépositions des époux Gibouin qui ont affirmé que Graveleau est arrivé chez eux vers 9 heures, le soir du crime.

Il termine en demandant l'acquiescement de son client.

Le jury rapporte un verdict affirmatif, mitigé par des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Graveleau, Pierre-Aimé, aux travaux forcés à perpétuité.

En sortant de la salle, Graveleau s'écrie : « Ah ! mes enfants, je suis innocent ! »

Conseil de guerre du 9^e corps

Séance du 20 mai 1893

Mitron (Edouard-Gaston), caporal-fourrier au 13^e régiment d'infanterie, âgé de 20 ans, est prévenu de désertion à l'intérieur. Il a quitté Angers, sa garnison, le 22 mars dernier.

Il se rend à Saumur d'abord, puis à Elbœuf où il est arrêté.

Mitron est condamné à deux ans de prison.

Clouet (Gabriel-Léon), 21 ans, du 90^e d'infanterie, à Châteauroux, et Marchoine (Eugène-Théophile), 24 ans, clairon au même régiment, sont accusés de voies de fait envers le sergent Raffard.

La scène s'est passée à Châteauroux, au bal Tivoli.

Un danseur causant du scandale, un agent de police requit le sergent Raffard pour l'expulser. Les assistants prirent fait et cause pour le civil, et le sergent Raffard, devant l'attitude hostile de la foule, dégaina.

Dans l'assistance se trouvaient les deux inculpés. Clouet et Marchoine. Clouet est un parent de l'amiral de ce nom.

Quant Clouet vit le sergent l'épée à la main, il se jeta sur lui et le désarma ; pendant ce

temps, Marchoine appliquait au sergent un coup de poing en pleine figure.

Le malheureux sous-officier, accablé par le nombre, fut criblé de coups. Il dut rester en traitement à l'hôpital pendant 21 jours.

Clouet explique au conseil que s'il a désarmé le sergent Raffard, c'est pour éviter un malheur. Tous les témoins lui donnent tort.

Le commissaire du gouvernement blâme comme elle le mérite la conduite des deux soldats.

L'agent de police, dont la maladresse a été la cause de tout, est également blâmé.

M^r Carré fait tout son possible pour obtenir l'indulgence du conseil.

Malgré son habile plaidoirie, le Conseil condamne : Clouet à dix ans de travaux publics, maximum de la peine, et Marchoine à cinq ans de la même peine.

Perrin (Albert), jeune soldat de la classe 1891, est prévenu d'insoumission.

Il ne s'est pas rendu à son corps, le 7^e d'infanterie. Il avait reçu son ordre de convocation pour le 12 décembre dernier.

Il est condamné à un mois de prison.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Ernest Rousse, charcutier, et Georgette-Julienne Brunet, couturière, tous deux à Saumur.

Alexandre-Marcel Jouanne, représentant de commerce, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Mathilde-Sophie-Caroline Hütt, professeur de musique, à Saumur.

DÉCÈS

Le 19 mai. — René-Jean Morineau, sans profession, 79 ans, époux de Anne-Louise Letourneau, à l'Hospice.

Le 21. — Anne Lambert, veuve de François Guillon, sans profession, 73 ans, rue Courcouronne ; — Georges-Albert Mouquet, 4 mois, hameau du Petit-Puy ; — Pierre-Trinité Ménard, horloger, 63 ans, époux divorcé de Elisabeth Dallmus, à l'Hôpital.

Le 22. — Marie-Louise Olivier, épouse de Eugène Trudeau, propriétaire, 56 ans, rue des Moulins.

Le 23. — Eugène Dupuy, menuisier, 52 ans, époux de Céline Château, rue de Poitiers.

Bulletin théâtral

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir mardi que l'excellente troupe de M. Fraizier doit donner une seule représentation de LES EFFRONTÉS.

L'heureuse action du Rob Lechaux sur les tissus en général nous explique son emploi si avantageux dans les convalescences longues et pénibles, alors qu'il s'agit d'entraîner définitivement loin du corps les réserves morbides et d'enlever à la constitution son cachet de débilité générale, qui n'est que le reflet de l'altération du sang.

La cause de bien des maux est la constipation ; combattez-la par les Pilules Suisses.

Dernières Nouvelles

DISCOURS MINISTÉRIEL
M. Dupuy a prononcé, à Toulouse, un discours politique, accueilli peu favorablement par la presse.

M. DUPUY SIFFLÉ
M. Dupuy, à l'heure de son départ, a été salué par les cris de « Vive Baudin ! vive Baudry-d'Asson ! » soulignés par des sifflets.

Par contre, l'amiral Riennier, qui a passé la journée à Toulouse, a été salué partout d'une façon sympathique.

ANTIPATRIOTISME
Le radical M. Goblet a prononcé lui aussi un discours programme. Tout va mal depuis qu'il n'est plus ministre ; il s'est prononcé contre l'alliance russe.

ELECTIONS SÉNATORIALES
M. Bernot, opportuniste, a été élu sénateur

de la Somme, contre M. de Douville-Maillefeu, député radical.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE
On se rappelle que, le 16 mai, des indigènes ont insulté la famille du consul de France, à Tripoli, et qu'un officier turc était intervenu en faveur des agresseurs.

Aujourd'hui, les autorités locales ont donné satisfaction aux réclamations du consul français. L'officier turc a été blâmé. L'incident est clos.

TUNISIE
Dimanche, ont commencé les fêtes de l'inauguration du port de Tunis.

M. CARNOT
M. Carnot, rétabli complètement, reprendra ses réceptions à partir de mercredi.

LA FLOTTE RUSSE VIENDRA
Le « Général-Amiral » a quitté New-York. Il est attendu à Cherbourg où le rejoindront les navires de guerre russes venant de Cronstadt.

A ROME
La crise est plus financière que politique. On prévoit la dissolution de la Chambre.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES
Les socialistes déploient une grande activité. Ils occupaient 37 sièges, ils espèrent revenir 75.

L'Empereur, en qualité de chef de la Confédération, adressera, quelques jours avant les élections, une proclamation à la nation.

Les antisémistes se séparent du parti conservateurs et désigneront partout des candidats.

Théâtre de Saumur
Bureaux : 7 h. 3/4. — Rideau : 8 h. 1/4
Tournées Ph. FRAIZIER

MARDI 23 Mai 1893

Représentation extraordinaire avec le concours de M. Fraizier et M. L. Christian, de la Porte-Saint-Martin ; M^{me} D. Vallia, du Vaudeville ; M. Gildès, du grand-théâtre ; M. Mallarmé, du Vaudeville ; M. Gabel de la Renaissance.

LES EFFRONTÉS

Comédie en 5 actes,
Par Emile Augier, de l'Académie Française
M. FRAIZIER jouera le rôle de Giboyer,
M. L. CHRISTIAN celui de Henri ChARRIER.

Au l'importance de cette pièce elle sera jouée seule.

HYGIÈNE DE LA TÊTE
La **LOTION des Cheveux**
EST IMMÉDIATEMENT ARRÊTÉE PAR LA
LOTION RÉGÉNÉRATRICE de ROFF
QUI NETTOIE LA TÊTE
ENLEVANT LES PELICULES. 3 francs.
EMPECHE LES CHEUX DE TOMBER ET LES FAIT REPOUSSER.
Régime très agréable. — Parfum exquis.
D^{re} G^o : Maison de D^r ROFF, rue S^{te}-Catherine, 154, BORDEAUX
Dépôt : MACHET, parfum.-coiffeur, 1, rue d'Orléans

DÉPURATIF INCOMPARABLE
La **Grand Régénérateur du Sang**
ROB LECHAUX
Sucs végétaux concentrés de
Cresson et de Salsepareille rouge
FORTIFIE, RENOUVELLE LE SANG
Donne la Santé, la Force, la Vie
Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur
A TOUTES LES EXPOSITIONS
Demander la Brochure sur la RÉGÉNÉRATION du SANG
Dépôt Général : **ÉDARD LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste
Rue S^{te}-Catherine, 164, BORDEAUX
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies

TOUS
les bons
GUISINIERS
vous diront
que le **MEILLEUR TAPIOCA**
EST LE
Tapioca Rils
Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie
et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Spécialité de Boîtes pour Baptême
Boîtes riches de luxe en parchemin
Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40
— satin et peluche — 2 fr. 75
NOTA. — Boîtes avec noms et dates,
sur commande 2 jours à l'avance.
Le Gérant : G. JOUAUST.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin** ; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la **Tisane Dussolin**. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin** produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La **Tisane Dussolin** se trouve à Paris chez Berbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

PRINTEMPS & ETE MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Eté pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE REPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Etudes de M^e GEORGES FERRIERE,
commissaire-priseur à Saumur,
64, rue de Bordeaux,
Et de M^e RIFFAULT, huissier à
Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
PAR SUITE DE SAISIE

Le MERCREDI 24 MAI 1893, à une
heure de relevée, à SAUMUR,
rue Beaurepaire, n° 49, au do-
micile des époux GARNIER-
SUZETTE,

Il sera vendu :

Lits en noyer, literie complète,
armoires à glace, armoires à portes
pleines, buffets, bahuts, tables de
toilette, tables de nuit, guéridons,
commode, secrétaire, bureaux,
fauteuils, chaises, tables, coussins,
canapés, chaises longues, sièges
divers, glaces, pendules, flam-
beaux, lampes, candélabres, vases,
coupes, tapis, rideaux, carpettes,
portières, tentures, descentes de
lit, bibelots d'étagères, gravures,
tableaux, draps, nappes, serviettes,
linge divers, montres, ustensiles
de cuisine et de ménage, vaisselle,
verrerie, fourneau et fer à repas-
ser, malles, cages, baquets, échel-
les, bronnette, outils divers, dé-
barras.

Par le ministère de M^e GEORGES
FERRIERE, commissaire-priseur à
Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Expressément au comptant,
10 0/0 en sus.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
Maison, Jardin, Remise et Ecurie
Rue Duncan, 3.
S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue
Saint-Nicolas.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
MAISON
Située rue de l'Hôtel-Dieu, n° 13.
Appartements, chambres à cou-
cher, caves, grenier, jardin.
S'adresser à M. DÉZÉ, rue Saint-
Jean, n° 4.

A VENDRE un BON de
deux cents
francs primé à valoir sur le prix
d'une bicyclette militaire *Securitas*,
sorti au tirage du 5 mai.
S'adresser au bureau du journal.

Maison Bourgeoise

A LOUER OU A VENDRE

A ALLONNES

Ecurie, remise, jardin à fruits.
Pour visiter, s'adresser au bu-
reau de poste du bourg.

ROUAULT

28, Rue du Collège, SAUMUR.

Entretien de parquets, mise en
bouteilles, entretien de jardins, casse
et monte le bois.

Homme de confiance.

ON DEMANDE de bons courtiers
Société Générale des Assuran-
ces agricoles. Appointements fixes
et remises.

S'adresser Hôtel de la Gare, à
M. MICHEL, sous-directeur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

DE MAISON
AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue
de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père,
propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

PIANO à queue d'Erard
Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères,
facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

Changement de Domicile

LEROY, marchand de bois,
rue de la Maremaillette, à l'hon-
neur d'informer sa clientèle qu'à
partir du 5 mai 1893, son magasin
et son domicile seront transférés
route de Varrains, près l'octroi.

GUERISON
Certaine et Radicale
des LÉZARDS
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, A'NE,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.



PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nul-
lement du travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.), l'essai est gratuit par Correspondance.

POUR
AMÉLIORER
POISSONS SAUCES, PÂQUETS,
LÉGUMES et toutes sortes de MENUS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUILLON D'ÉCONOMIQUE

PRENEZ
DU
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG

ENVOYER LA SIGNATURE: **LIEBIG**
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE



SOCIÉTÉ
DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination
d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans
mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison **IMBERT** Fils

Rue d'Orléans, 55 - SAUMUR - Rue Dacier, 58

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20
— de 15 kilog..... — 1 fr. 10
— de 10 kilog..... — 1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin
Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau
Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en
Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Va par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,